

Bienvenue,

Ce site d'escalade « sportif » est géré par le Département de l'Isère dans le cadre de son schéma départemental des sports de nature.

L'entretien de celui-ci est confié à la FFME qui assure le suivi de l'équipement selon les normes en vigueur. Cette gestion fait l'objet d'une convention avec les propriétaires qui autorisent la pratique pour votre plus grand plaisir.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce site et notamment au respect des stationnements, de la règlementation, du milieu naturel et des autres usages locaux.

> Les voies ou secteurs relevant de la classification Terrain d'aventure ne sont pas concernés par cette gestion concertée.

> **L'escalade sportive en site naturel demande une maîtrise des règles de sécurité.** Il est de la responsabilité de tout pratiquant d'estimer ses capacités à pouvoir pratiquer l'escalade sur ce site et à respecter les règles de sécurité :

- Les pratiquants doivent être capable de juger l'état du rocher et des équipements en place.
- Une formation à l'utilisation du matériel d'escalade et aux techniques de sécurité est indispensable.
- Le port du casque est recommandé.
- Utilisez impérativement les itinéraires d'accès balisés ou indiqués dans les topos.
- Ramassez vos déchets.

> Retrouvez le topo du site sur **ISÈRE OUTDOOR** ( et ) ou via le **topo fédéral Zetopo**.

> Si vous constatez un problème particulier (ancrage défectueux, blocs dangereux...) contactez le **CT 38 FFME** :

 04 76 40 63 26  info@ct38.ffme.fr ou via l'application **suricate**



> Retrouvez toutes les consignes de sécurité sur le site de la FFME – www.ffme.fr

